

# DEMANDE D'UN NOUVEAU REGLEMENT POUR ASSURER LE LAVAGE DES BATEAUX POUR REDUIRE LA PROPAGATION DES ESPECES ENVAHISSANTES

## TEL QUE LE MYRIOPHYLLE À ÉPI

L'ASSOCIATION DU LAC SAM

Le 7 août, 2018

### OBJET

Le Comité Exécutif de l'Association du Lac Sam, au nom de ses membres, demande que le Conseil Municipal de Denholm adopte un règlement pour exiger le lavage obligatoire des bateaux qui accèdent au Lac Sam et à tous les lacs de Denholm. Nous proposons que le règlement s'inspire du règlement #2018-065 adopté par le conseil municipal de Blue Sea en 2018 (voir annexe A). Le but du règlement proposé est de protéger les lacs immaculés de Denholm, y compris le lac Sam, contre le risque croissant d'espèces envahissantes, en particulier le myriophylle à épi. Les conséquences des dommages causés à ces lacs représentent un risque imminent et important pour l'environnement, l'économie et la qualité de vie de tous les habitants de Denholm.

### QU'EST-CE QUE LE MYRIOPHYLLE À ÉPI ?

Le Myriophylle à épi (*myriophyllum spicatum*) est une plante aquatique envahissante originaire d'Europe, d'Asie et d'Afrique du Nord. Introduite en Amérique du Nord, elle est maintenant l'une des plantes aquatiques envahissantes les plus destructrices sur notre continent.<sup>1</sup> On l'appelle souvent la "Plante Zombie"<sup>2</sup> en raison de sa capacité prolifique et presque irrésistible, à se reproduire et à se répandre rapidement. Le myriophylle à épi préfère les eaux peu profondes, d'un à trois mètres de profondeur, mais peut s'enraciner dans l'eau jusqu'à dix mètres. C'est une plante vivace à croissance rapide qui pousse en herbiers et ombrage les autres plantes aquatiques. Lorsque de grands peuplements commencent à mourir pendant l'automne, les plantes en décomposition réduisent les niveaux d'oxygène dans l'eau.

---

<sup>1</sup> Voir Annexe B, « The Spread of Eurasian Milfoil Will Cost Cottagers Billions, », Livre blanc publié conjointement par ABV des 7 et Block-Aid Inc. La permission d'inclure ceci dans cette soumission est fournie par M. Robert Perrins, ingénieur de Block-Aid Inc. Aussi disponible à l'adresse <https://drive.google.com/file/d/1jAYNWZhQRG9uyMff1In57JiwzKXE4C7y/view?usp=sharing>

<sup>2</sup> <https://www.cbc.ca/news/canada/montreal/zombie-plant-quebec-investment-1.4751909>

La plante peut se croiser avec les myriophylles indigènes, créant ainsi une forme plus agressive de l'espèce envahissante. Comme de minuscules morceaux de plantes peuvent se transformer en nouvelles plantes, le myriophylle à épi se propage facilement lorsque des courants d'eau, des hélices de bateau, des remorques ou des engins de pêche transportent des fragments de plantes vers de nouvelles zones<sup>3</sup>. De plus, comme le myriophylle à épi se reproduit par fragmentation, il est extrêmement difficile d'arrêter sa propagation une fois qu'il a été introduit dans un plan d'eau.

La plante réduit la biodiversité en concurrençant agressivement les plantes indigènes. La baisse du niveau d'oxygène dans l'eau causée par la décomposition des myriophylles peut gravement dégrader et endommager l'habitat du poisson, menaçant d'importantes espèces de poissons, comme la truite rouge du Québec, le *Salvelinus alpinus oquassa* - une sous-espèce géographiquement distincte et rare d'omble chevalier que l'on trouve au lac Sam. Les herbiers épais de myriophylle à épi peuvent également entraver les activités récréatives telles que la natation, le canotage et la pêche.

L'urgence de s'attaquer aux espèces envahissantes, et en particulier au myriophylle à épi, a été soulignée par le gouvernement du Québec dans son annonce récente d'un financement de 8 millions de dollars<sup>4</sup>. De ce montant, 6,25 millions de dollars seront versés à la Fondation de la faune du Québec (1,25 million de dollars par année, sur cinq ans), qui servira à mettre en place et à gérer un programme de lutte contre la propagation des espèces envahissantes. Le reste, soit 1,75 million de dollars, servira à financer des programmes de recherche et de sensibilisation<sup>5</sup>. Compte tenu de l'engagement du gouvernement provincial et de l'urgence du problème, il semble y avoir une occasion unique de prendre des mesures locales qui s'alignent sur cette priorité du gouvernement provincial et peut-être de bénéficier du nouveau financement pour ce problème important et urgent auquel notre environnement naturel est confronté.

## LE CONTEXTE POUR CETTE DEMANDE

Le lac Sam est un lac glaciaire oligotrophique avec une seule mise à l'eau située à l'extrémité sud du bras ouest du lac. C'est également le lac d'amont le plus à l'ouest du bassin hydrographique de la rivière La Lièvre. Alors que ses eaux sont encore en grande partie vierges et potables, le lac Sam a été identifié comme fragile et a été entouré d'un cercle rouge comme un lac à risque de chargement excessif de phosphore dans une étude menée en 2007 par le ministère de l'Énergie et des Ressources

---

<sup>3</sup> <http://www.invadingspecies.com/eurasian-water-milfoil/>

<sup>4</sup> Québec consacrera 8 M\$ à la lutte contre les plantes exotiques envahissantes, <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/Infuseur/communiqué.asp?no=4043>

<sup>5</sup> Quebec launches \$8-million defence against 'zombie plant' invasion, <https://montrealgazette.com/news/local-news/quebec-launches-8-million-defence-against-zombie-plant-invasion>

naturelles<sup>6</sup>. Le raisonnement visant à classer Lac Sam comme lac en péril a été développé dans une étude plus vaste réalisée en 2012 par Maurin Dabbadie et Stéphanie Ayotte.<sup>7</sup>

Le Lac Sam a également été désigné par le gouvernement du Québec comme « Site Faunique d'Intérêt » en raison de la présence de truites rouges du Québec. La truite rouge du Québec est une sous-espèce géographiquement isolée de “l’omble chevalier” qui vit exclusivement en eau douce. Son aire de répartition se limite aux lacs oligotrophes profonds et d'eau froide, caractérisés par une forte teneur en oxygène dissous, dans le nord-est de l'Amérique du Nord. La plus grande population de cette sous-espèce rare se trouve dans le sud du Québec, avec des populations beaucoup plus petites disséminées au Nouveau-Brunswick, au Labrador et au Maine, où elle est considérée comme particulièrement rare. Elle était autrefois présente dans le New Hampshire et le Vermont, aujourd'hui l'espèce est éteinte dans ces régions.

En raison de son isolement géographique, la truite rouge du Québec est particulièrement vulnérable aux changements d'environnement. Cette vulnérabilité est exacerbée par son isolement génétique ; car il y a peu ou pas d'échange d'informations génétiques entre les populations locales ; ce qui limite leur potentiel d'adaptation face aux menaces anthropiques, à la dégradation de l'habitat ou **à l'introduction d'espèces envahissantes.**

Comme conclut dans le rapport émis par le Gouvernement du Québec sous le nom de “Rapport sur la situation de l’omble chevalier oquassa au Québec”:

L’omble chevalier d’eau douce du sud du Québec (sous-espèce « oquassa ») est sur la liste des espèces susceptibles d’être désignées menacées ou vulnérables. La disparition de l’espèce dans plusieurs lacs du sud du Québec au cours du dernier siècle a mené à ce verdict. La destruction de l’habitat (eutrophisation des plans d’eau surtout reliée au développement de la villégiature), l’introduction d’espèces compétitrices et l’acidification des lacs, causent en majeure partie ce déclin.<sup>8</sup>

---

<sup>6</sup> Voir Annex G, État de certains lacs du sud de la MRC La Vallée- de-la-Gatineau par Henri Fournier, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l’aménagement de la faune, Direction régionale de l’Outaouais, p. 9

<sup>7</sup> Caractérisation des lacs de la MRC de La-Vallée-de-la-Gatineau, Mars 2012, p. 48, tableau 24, [http://lacsam.info/wp-content/uploads/2017/07/E-CaraLacs\\_Vallée\\_vf.pdf](http://lacsam.info/wp-content/uploads/2017/07/E-CaraLacs_Vallée_vf.pdf).

<sup>8</sup> Rivière, T., M. Arvisais, D. Banville et M-A. Couillard (2018), Rapport sur la situation de l’omble chevalier oquassa ( *Salvelinus alpinus oquassa* ) au Québec , ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, Direction générale de la gestion de la faune et des habitats .

Ces conclusions évoquent les prédictions de 2007 d'Henri Fournier, biologiste à la direction de l'Outaouais du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, lorsque celui-ci a averti que la propagation du myriophylle à épi accélérerait la menace d'eutrophisation de l'habitat du poisson d'eau douce.<sup>9</sup>

Ce qui s'avère encore plus troublant, c'est que la truite rouge du Québec a disparu de tous les lacs de la région de l'Outaouais, sauf sept. En tant qu'un des sept derniers lacs avec des populations de truites rouges du Québec, le Lac Sam a été désigné comme « Site Faunique d'Intérêt » par le gouvernement du Québec :

En 1979, Dumont et Monette recensaient 17 populations d'ombles chevalier ou quassa en Outaouais. Ce nombre est maintenant réduit à tout au plus 7, et le statut de certaines de ces populations devra être réévalué. La perte des populations est probablement due aux destructions d'habitats liées aux activités humaines.

Le lac Sam abrite une des dernières populations de cette espèce en Outaouais, et elle y semble particulièrement abondante. Très profond, le volume d'habitat de vie est important et de bonne qualité malgré une concentration élevée de phosphore total. La communauté ichtyologique est diversifiée, mais aucune espèce ne compétition sérieusement l'omble chevalier dans sa niche écologique. Le maintien d'un habitat est essentiel pour assurer la pérennité de cette espèce.<sup>10</sup>

Bien que l'on croie actuellement que le lac Sam est exempt du myriophylle envahissant, tous les propriétaires de chalets sur le lac ont le désir fort de le protéger pour les générations futures, pour les propriétaires actuels et futurs, ainsi que pour les résidents à temps plein de Denholm, et pour tous les autres visiteurs qui souhaitent profiter de ces précieux lacs. Par conséquent, l'Association du Lac Sam, par l'entremise de son Comité de gérance de l'environnement (CGE) du Lac Sam renouvelé, fait activement la promotion d'éducation environnementale régulière, ainsi que de partager les pratiques exemplaires environnementales, afin d'assurer la protection à long terme du Lac Sam. Une priorité clé au cours de la dernière année a été d'informer tous les propriétaires de chalet sur le besoin urgent de protéger le lac contre les espèces envahissantes, comme le myriophylle à épi, qui a déjà eu un impact négatif sur plus de 17 lacs de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (p. ex. Blue Sea, Pémichangan, Saint-

---

<sup>9</sup> Voir Annex G, op.cit.,p. 11.

<sup>10</sup> MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. 2011. Les sites fauniques d'intérêt de l'Outaouais. MRNF. Direction générale de l'Outaouais. 119 pages, [http://www.apls.ca/wp-content/uploads/2014/09/201110530\\_Sites-fauniques-dinteret\\_Approuve.pdf](http://www.apls.ca/wp-content/uploads/2014/09/201110530_Sites-fauniques-dinteret_Approuve.pdf)

Pierre, etc.)<sup>11</sup>. Un dossier informatif bref, a été préparé par le CGE et a été distribué aux différents chalets sur le lac Sam en juin 2018 (voir l'annexe C). Bien que la protection du lac par les propriétaires de chalet en bordure du Lac Sam soit critique, nous estimons que leur formation doit être complétée par un soutien supplémentaire et un leadership proactif de la municipalité, par exemple, en donnant accès à des pratiques responsables bien connues et bien acceptées qui mettent fin à la propagation des espèces envahissantes, comme le lavage des bateaux<sup>12,13</sup>.

Par conséquent, à titre de mesure supplémentaire et essentielle pour s'assurer que les bateaux qui se déplaçant dans les lacs participent activement à la réduction des risques de propagation de ces espèces envahissantes, nous demandons avec urgence que le conseil municipal de Denholm adopte un règlement semblable au 2018-065.<sup>14</sup>, adopté par le conseil municipal de Blue Sea le 3 avril 2018, instituant le lavage obligatoire des bateaux, embarcations et remorques avant leur entrée dans les lacs de la municipalité de Denholm. Ce faisant, Denholm se joindrait à un réseau croissant de municipalités québécoises qui font preuve d'un leadership proactif menant à l'adoption de règlements progressistes et responsables sur le plan environnemental. Par contre, le fait de ne pas être proactif maintenant pourrait avoir des effets dévastateurs et irréversibles sur l'écologie et l'économie locales, y compris la base fiscale de Denholm et la valeur des biens immobiliers en bordure des lacs. Certaines études suggèrent que le myriophylle a un effet négatif significatif sur les ventes de propriétés, correspondant à une baisse de 19% de la valeur moyenne des propriétés.<sup>15</sup>

Une telle baisse des recettes fiscales pourrait avoir des conséquences financières insurmontables à l'avenir. Selon notre simulation, la perte fiscale, et ce seulement en prenant en compte les propriétés

---

<sup>11</sup> Lacs et cours d'eau où la présence du myriophylle à épi (*Myriophyllum spicatum*) a été rapportée – mars 2017, <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/myriophylle-epi/carte-repartition.pdf>

<sup>12</sup> <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/eviter-propagation-eee.pdf#page=4>

<sup>13</sup> Vidéo - Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : Espèces exotiques envahissantes : 5 étapes pour protéger son lac, <https://youtu.be/RC4qLKF6ofg>

<sup>14</sup> [http://www.blueseas.ca/images/reglements/reglement\\_2018-065\\_lavage\\_embarcations.pdf](http://www.blueseas.ca/images/reglements/reglement_2018-065_lavage_embarcations.pdf)

<sup>15</sup> Olden JD, Tamayo M (2014) Incentivizing the Public to Support Invasive Species Management: Eurasian Milfoil Reduces Lakefront Property Values. *PLoS ONE* 9(10): e110458. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0110458>

du Lac Sam, pourrait dépasser 185 000,00 \$ sur cinq ans<sup>16</sup>. Il n'est pas étonnant que Olden et Tamayo aient conclu ce qui suit :

Le fait de savoir qu'une invasion de myriophylle peut entraîner une baisse importante de la valeur des propriétés incite le public à investir dans des stratégies de prévention et/ou de contrôle. De plus, les réductions de la valeur des propriétés se traduisent aussi directement par des pertes substantielles dans les impôts fonciers perçus par les administrations locales. Ainsi, les impacts économiques des invasions de myriophylle peuvent s'étendre bien au-delà des propriétés riveraines infestées en réduisant les revenus des gouvernements locaux

Les propriétaires riverains profiteront grandement (valeurs foncières plus élevées) de la prévention de l'envahissement de leur lac par le myriophylle à épi. De plus, il est nécessaire d'engager les plaisanciers dans la prévention, qu'ils vivent ou non sur un lac, parce qu'ils sont un important vecteur de dispersion du myriophylle et d'autres espèces aquatiques envahissantes. Lorsque les plaisanciers répandent du myriophylle dans un nouveau lac, ils créent par inadvertance des coûts cachés (externalités négatives) pour les autres utilisateurs du lac nouvellement envahi ; ces coûts comprennent : la baisse de la valeur des propriétés, la réduction de la biodiversité et l'expérience récréative réduite, entre autres.<sup>17</sup>

Comme dans de nombreuses municipalités du Québec, dont Blue Sea et Messines, une station de lavage de bateaux pourrait être installée à l'édifice municipal de Denholm et toute personne souhaitant faire sortir son bateau dans un lac à Denholm devrait laver son bateau et recevoir un certificat de confirmation de lavage de la part municipalité avant de se servir de son bateau dans un des lacs de Denholm. Ceux qui ne respectent pas le règlement se verraient imposer une amende, comme le prévoit le règlement. Il est important de retenir que, tout comme pour les règlements de Blue Sea/Messines, il y a certaines exceptions s'appliquant aux embarcations qui restent toujours dans le même lac et qui ne constituent pas une menace de propagation d'espèces envahissantes entre les lacs. De plus, une fois mis en œuvre par Denholm, il pourrait y avoir des possibilités de partenariat avec d'autres municipalités voisines, comme la municipalité de Bowman pour les bateaux qui accèdent au lac Poisson Blanc. Certains coûts peuvent être partagés et cela pourrait aider à protéger d'autres lacs de la région. Toutefois, le fait que des non-résidents paient des frais pourrait aussi aider à compenser les coûts totaux de cette initiative.

L'Association du Lac Sam a des antécédents bien établis de gérance environnementale responsable. Voici quelques exemples **de ce que l'association et les propriétaires de chalets ont fait jusqu'à présent pour protéger le lac au cours des dernières années :**

---

<sup>16</sup> Voir l'Annexe D, pour le calcul de la perte fiscale par Richard Lamothe, BA (Hons), MA, MBA, July 26, 2018.

<sup>17</sup> Olden & Tamayo, 2014, op.cit.

1. **Analyse des taux de PT dans l'eau (Phosphore Total)** – depuis plus de 10 ans, des tests annuels ont été effectués et documentés afin de comparer les données avec celles des années précédentes. L'information est partagée avec les résidents afin de promouvoir les meilleures pratiques pour diminuer le niveau de phosphore dans le lac et prévenir l'eutrophisation, comme pour le lac Sam (voir l'annexe E)<sup>18</sup>.
2. **Discussions sur les espèces envahissantes** – les dangers des espèces envahissantes et ce que nous pouvons faire pour réduire au minimum le risque de contamination de notre lac ont été discutés lors des deux dernières assemblées générales annuelles (AGA) de l'Association, à l'été 2017 et au printemps 2018.
3. **Comité de gérance de l'environnement** – ce comité, qui comprend un biologiste de renom et éminent professeur de biologie de l'Université d'Ottawa (Dr John Thor Arnason), a lancé une campagne de sensibilisation auprès de tous les propriétaires de chalets. Des informations concernant le myriophylle à épi ont été communiquées à tous les chalets, et des renseignements à jour sur l'environnement ont été ajoutés au site web du lac Sam.<sup>19</sup> ; une campagne d'information renouvelée et dynamique à l'intention des propriétaires et des locataires de chalets sera lancée au début d'août 2018.
4. **Signes d'espèces envahissantes** – l'association du Lac a acheté et commandé des panneaux informatifs bilingues supplémentaires sur les espèces envahissantes auprès d'ABv7, ceux-ci seront installés au point d'accès public à l'eau pour rappeler aux gens de laver leur embarcation avant de les mettre à l'eau.<sup>20</sup>
5. **Sondages** – Un sondage par courriel a été effectué auprès de tous les propriétaires de chalets afin d'évaluer leur appui et de demander au conseil municipal de Denholm de nous aider à protéger le lac. La question posée était la suivante : « Souhaitez-vous que votre comité environnemental poursuive un effort de gestion du lac afin d'empêcher le myriophylle à épi et d'autres espèces envahissantes de pénétrer dans notre lac par le biais de discussions avec la municipalité et le gouvernement provincial ». En réponse, nous avons reçu un fort appui de la part de 101 des 102 répondants. Nous avons été incapables d'entrer en contact avec 11 propriétaires de chalets.

### **Plan d'Action**

En résumé, l'Association demande l'aide de la municipalité pour la création et l'application d'un règlement qui exige des pratiques responsables de lavage des embarcations pour accéder aux lacs de Denholm et d'ouvrir une installation de lavage d'embarcations servant à cela dans l'édifice municipal. Nous sommes déterminés à entamer un dialogue avec le Conseil de Denholm et son personnel afin de trouver des solutions, y compris sur la façon d'obtenir un financement.

---

<sup>18</sup> Voir l'Annexe E - 2018 TP Summary Table\_MRF.xlsx

<sup>19</sup> Voir [www.lacsam.info](http://www.lacsam.info)

<sup>20</sup> <http://www.abv7.org/administration/content/UserFiles/Image/Liste%20de%20prix.png>

Certaines communautés ont exigé une réglementation et des contrôles beaucoup plus stricts. Dans la municipalité voisine de Val-des-Monts, le Conseil est allé jusqu'à adopter le règlement 777-16 qui ferme et encadre les lacs Saint-Pierre et McGregor. L'accès aux bateaux est restreint et un superviseur à la porte agit comme inspecteur pour s'assurer que tous les bateaux sont propres. L'inspecteur peut refuser l'accès aux bateaux et ordonner à leur propriétaire de laver le bateau et d'en apporter la preuve.

L'Association du Lac Sam ne demande pas à la municipalité de Denholm de prendre de telles mesures pour le moment. Nous estimons qu'avec un programme complet d'éducation et de sensibilisation, combiné à réglementation sur le lavage des bateaux et l'installation d'une station de lavage, il se peut que des barrières ne soient pas nécessaires. En tant qu'association et communauté de Denholm, notre objectif est de protéger les lacs de Denholm pour que les générations futures puissent en profiter et y avoir accès, grâce à de bonnes pratiques d'intendance. Nous espérons qu'avec l'aide et le soutien de la municipalité, nous pourrions atteindre cet objectif. Nous attendons avec impatience des discussions et collaborations futures en rapport avec nos demandes, et cela, dès que possible.

## APERÇU DU REGLEMENT PROPOSÉ

Les informations ci-dessous sont en grande partie basées sur des informations accessibles au public concernant l'expérience récente de mise en œuvre à Blue Sea. Les fonctionnaires municipaux peuvent sans aucun doute fournir des renseignements supplémentaires, au besoin.

### Coûts et financement de la station de lavage

L'utilisation des fonds publics doit toujours se faire avec soin et en gardant à l'esprit l'intérêt public. Le coût estimé de l'installation d'une station de lavage de bateaux automatisée en libre-service à Blue Sea était d'environ 17 005 \$<sup>21</sup>; Blue Sea a fait une demande de financement par le biais d'un programme de subventions du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec, par l'entremise d'un programme intitulé « *Programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative* »<sup>22</sup>, dans lequel « Volet B » couvre jusqu'à 75% des coûts, ce qui représente un maximum de 15 000\$, pour l'installation d'une station de lavage de bateaux. Dans le cas de Blue Sea, le coût estimé pour la municipalité pour l'installation d'une station de lavage était de 4 251 \$.<sup>23</sup>

---

<sup>21</sup> [http://www.blueseas.ca/images/proces-verbaux/PV\\_2018-04-03.pdf](http://www.blueseas.ca/images/proces-verbaux/PV_2018-04-03.pdf) - p. 21

<sup>22</sup> <https://mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/programmes/acces-plans-eau/>

<sup>23</sup> [http://www.blueseas.ca/images/proces-verbaux/PV\\_2018-04-03.pdf](http://www.blueseas.ca/images/proces-verbaux/PV_2018-04-03.pdf) - p. 21

Bien que ce soit la municipalité qui a besoin de faire une soumission, L'Association du Lac Sam serait heureuse d'aider la municipalité de Denholm avec la demande. Il est important de retenir qu'il y a des dates limites pour l'achèvement des travaux (voir la section « Conditions d'Admissibilité »). De plus, le programme a établi certains critères.<sup>24</sup> Si nécessaire, l'Association du Lac Sam serait également heureuse de rechercher des dons privés pour couvrir tout manque à gagner pour aider à installer la station de lavage dans le bâtiment municipal de Denholm..

### **Station de lavage dans l'édifice municipal de Denholm**

Comme à Blue Sea, une station de lavage automatisée pourrait être installée au bâtiment municipal de Denholm. Lorsqu'un utilisateur termine le cycle de lavage, le propriétaire reçoit un certificat confirmant que le bateau est lavé.

### **Coûts pour les utilisateurs**

Comme pour Blue Sea, notre recommandation est que l'utilisation de la station de lavage soit gratuite pour les résidents de Denholm/Propriétaires de chalets sur les différents lacs (c.-à-d. les contribuables, mais, dans le cas du Lac Sam, elle serait également gratuite pour ceux qui sont situés au Lac Ste-Marie qui ont un chalet sur le Lac Sam) et, pour les non-résidents, elle devrait suivre une structure tarifaire similaire à celle décrite dans le règlement de Blue Sea.

### **Application du règlement municipal**

Ce règlement devrait être appliqué de la manière habituelle. De plus, des panneaux pourraient être installés à l'édifice municipal et sur toutes les routes d'accès publiques. Au début, il peut être utile d'avoir des rappels occasionnels de genre éclairs de « points de vérification » sur les rampes de mise à l'eau pendant un nombre limité de jours, pour aider à promouvoir le nouveau règlement.

## **LES RISQUES LIÉS AUX ESPECES ENVAHISSANTES: IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT LA SOCIÉTÉ ET L'ÉCONOMIE**

Avec tous ceux qui utilisent les lacs de la municipalité, le conseil municipal de Denholm a maintenant un rôle important à jouer pour assurer la protection et santé continue des lacs à partir des risques très réels auxquels ils sont confrontés. Il s'agit notamment des risques suivants :

1. **Environnement** – l'arrivée et la propagation à grande échelle d'espèces envahissantes, comme le myriophylle à épi, peut conduire à<sup>25</sup>:

---

<sup>24</sup> <https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Criteres-base-station.pdf>

<sup>25</sup> <http://www.invadingspecies.com/eurasian-water-milfoil/>

- La réduction de la biodiversité par une concurrence agressive avec les plantes déjà présentes ;
- La réduction des niveaux d'oxygène dans l'eau causée par la décomposition des plantes peut dégrader l'habitat des poissons et les menacer, y compris la truite rouge du Québec ;
- Le développement d'un herbier épais de myriophylle à épi empêchant les activités récréatives telles que la natation, la navigation de plaisance et la pêche ;
- L'augmentation d'eau stagnante, l'habitat idéal pour les moustiques.

## 2. L'Économie locale –

- Perte possible de la valeur des biens immobiliers près d'un lac infecté. Des études ont démontré qu'elle peut avoir un impact négatif important sur la valeur des propriétés en bordure du lac ;<sup>26</sup>
- De façon anecdotique, les propriétaires de chalets sur d'autres lacs avoisinants infectés par le myriophylle à épi ont indiqué que la valeur de leurs propriétés a connu des baisses importantes et significatives ;
- Une baisse soudaine de la valeur des propriétés pourrait avoir une incidence importante sur l'assiette fiscale municipale ;
- Un taux d'inoccupation plus élevé signifierait que moins de propriétaires de chalets fréquentent et investissent dans les entreprises de Denholm.

## 3. Société –

- L'occasion de montrer que Denholm est un leader en matière de gestion de l'environnement et qu'il s'aligne sur les priorités et l'orientation du gouvernement provincial ;
- La possibilité de bénéficier d'un nouveau financement de la part du gouvernement provincial ;
- La mise en œuvre d'une approche approuvée et convenue réduira le niveau croissant de tensions entre voisins concernés par la protection du lac ;
- Un niveau de soutien du gouvernement municipal montrera aux propriétaires de chalets et aux résidents que leurs préoccupations au sujet de l'environnement sont entendues et que des solutions gagnantes-gagnantes peuvent être trouvées et mises en œuvre pour le bénéfice de tous les utilisateurs du lac ;
- La possibilité de montrer les résultats peuvent être atteints lorsque les secteurs public et privé travaillent ensemble vers un objectif commun ;
- La perte de jouissance à long terme et de l'accès aux lacs de Denholm pour les résidents et les propriétaires de chalets.

---

<sup>26</sup> <http://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0110458>

## PROCHAINES ÉTAPES

1. Le comité exécutif de l'Association du Lac Sam aimerait rencontrer les représentants de Denholm dès que possible pour discuter de notre demande.
2. Le Comité serait également ravi d'aider le conseil municipal de Denholm à préparer la demande de subvention pour le financement de la station de lavage de bateaux.
3. L'Exécutif tiendra sa réunion ordinaire d'été le 18 août 2018 et serait ravi d'accueillir les représentants du Conseil de Denholm s'ils souhaitent participer ou fournir des renseignements supplémentaires aux résidents.

---

Richard Lamothe BA (Hons), MA, MBA  
Président, L'Association du Lac Sam  
130 Rue de la Plage, Denholm, QC

---

Dr. John Thor Arnason Ph.D.  
Professeur éminent et Professeur émérite  
uOttawa  
110 Rue des Trilliums, Denholm, QC

## DOCUMENTATION SUPPLÉMENTAIRE:

Il existe une grande quantité de documentation supplémentaire sur le myriophylle à épi et d'autres espèces envahissantes. S'il est utile, des informations supplémentaires et des liens peuvent être fournis. Par exemple, voir l'annexe F.

## POUR PLUS D'INFORMATIONS, VEUILLEZ CONTACTER

Richard Lamothe BA (Hons), MA, MBA  
Président de L'Association du Lac Sam  
Téléphone : 613 612 5052  
Email : lamothe9@gmail.com

1. Annexe A : Règlement de Blue Sea 2018-065
2. Annexe B : « The Spread of Eurasian Milfoil Will Cost Cottagers Billions »
3. Annexe C : Lac Sam Dossier informatif sur le myriophylle à épi du Lac Sam (Juin 2018)
4. Annexe D : Calcul d'impôts
5. Annexe E : Les Résultats Cumulatifs des Analyses de l'Eau (Lac Sam)
6. Annexe F : Documentation sur le myriophylle CRE Laurentides
7. Annexe G : État de certains lacs du sud de la MRC La Vallée de-la-Gatineau par Henri Fournier, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'aménagement de la faune, Direction régionale de l'Outaouais -- Sommet sur les lacs et les rivières, (Maniwaki), le 14 septembre 2007.